

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2006021

Signataire : CD/VC

OBJET : Approbation d'une convention bipartite entre la ville d'Aubervilliers et le C.I.G petite couronne (Centre Interdépartemental de Gestion) relative à la fonction d'inspection en matière de prévention, hygiène et sécurité du travail.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 5,

Vu le code du travail en son livre II titre III, notamment l'article L.230-2, applicable aux collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 :

Autorise le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France, la convention type portant adhésion au service Prévention Hygiène et Sécurité du Travail du C.I.G. relative à la fonction d'Inspection.

ARTICLE 2 :

Dit que notre participation financière, fixée pour 2006 à 7 692 euros, sera inscrite au budget de l'exercice en cours (607-6218-020).

le Maire